

Communiqué Final de la 15^{ème} Réunion des Partenaires du PFBC

«Efficacité dans la coordination, la mobilisation, la concertation et la communication »

Yaoundé, 15 au 19 juin 2015

La 15^{ème} Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est tenue du 15 au 19 juin 2015, à Yaoundé au Cameroun avec l'appui financier des gouvernements de la Norvège, du Cameroun, des États-Unis, de l'Allemagne, de la France et l'appui technique de l'UICN, sous le thème central « *Écosystèmes du Bassin du Congo : capital naturel, producteur de valeur économique et moteur de croissance verte pour le bien être de ses populations* ».

Présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun, cette importante conférence a rassemblé d'environ six cents participants régionaux et internationaux. Il s'agit des représentants de la CEEAC et de la COMIFAC, des représentants des missions diplomatiques, des représentants des pays membres de la COMIFAC-CEEAC et des Parlementaires, des Représentants des institutions de recherche et de formation, des Institutions sous régionales, des organisations de la société civile, des foras et réseaux de la CEFDHAC et des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur Privé. Elle a été rehaussée par la présence effective des Ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale et leur participation active aux cours des travaux : S.E.M. NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ; S.E.M. Henri DJOMBO, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable du Congo ; S.E.M. Nelson MESSONE, Ministre des Eaux et Forêts du Gabon ; S.E.Mme Isabelle GAUDEILLE, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine. Ce qui traduit la volonté manifeste des responsables politiques d'encadrer le débat des parties prenantes du secteur forestier dans le Bassin du Congo qui vise à soutenir le processus intergouvernemental en matière de protection et de la gestion durable des ressources forestières.

La 15^{ème} Réunion des partenaires du PFBC a été une occasion de partage des expertises, des expériences novatrices, et de dialogue sur le futur des forêts du Bassin du Congo. Bien plus, elle a servi de cadre pour annoncer la prochaine Facilitation, l'organe de pilotage du PFBC.

L'approche développée lors de cette conférence a été articulée autour des Streams-Sessions thématiques structurés, un village d'exposition avec une vingtaine d'organisation/institutions et des réunions connexes aussi bien que des sessions plénières.

Par ailleurs la RdP 15 a hébergé les Journées des Aires protégées d'Afrique centrale (congrès des parcs du Bassin du Congo); des sessions de renforcement de capacités de la société civile et médias, la redynamisation de l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA), du Tri-national de la Sangha (TNS), du Trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) et la

remise des prix d'excellence à neuf participants par Son excellence Mme Cynthia AKUETTEH, U.S. Ambassador to the Republic of Gabon and the Democratic of Sao Tome and Principe.

La cérémonie d'ouverture a connu huit (08) articulations :

- Lecture du Communiqué final du Conseil des Ministres de l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA),
- Mot de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Monsieur Gilbert Tsimi Evouna
- Mot de bienvenue du Facilitateur du PFBC, Monsieur Matthew Cassetta, Département D'État des Etats-Unis
- Allocution de l'Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun, Son Excellence HOZA Michael
- Allocution du Secrétaire Général de la CEEAC, Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI – Lue par Dr Honoré Tabuna
- Allocution de Son Excellence Madame Françoise Collet, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne
- Déclaration de Monsieur Henri Djombo, Ministre l'Économie Forestière et du Développement Durable du Congo et Allocution du Président en exercice de la COMIFAC, Monsieur Nduwayo Jean Claude, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire de la République du Burundi
- Discours d'Ouverture du Premier Ministre, Chef du gouvernement du Cameroun, Son Excellence Monsieur Philémon Yunji Yang – Lu par Son Excellence Monsieur Amadou Ali, Vice Premier Ministre ,chargé des Relations avec les Assemblées

Un point saillant de la cérémonie d'ouverture a été marqué par l'annonce de Son Excellence Madame Françoise Collet, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne de l'engagement de l'Union Européenne d'assurer la Facilitation du PFBC après la phase de transitoire. Annonce qui a donnée lieu à des ovations nourries des participants de la 15ième RdP du PFBC.

Abordant les questions inscrites à l'Ordre du jour de la plénière du PFBC, les Participants ont suivi la présentation des recommandations des streams/sessions thématiques du PFBC et sur la continuité dans l'engagement des partenaires du PFBC en faveur du Bassin du Congo. Les Ministres de la COMIFAC présents en ont pris acte.

À l'issue des échanges fructueux, les participants adoptent les recommandations suivantes:

AC-PFBC (Stream sur les Services écosystémiques) Recommandations liées à la stratégie

1. La planification de l'utilisation des terres et le zonage exécutoire de l'utilisation des terres sont essentiels au maintien des services écosystémiques.

Recommandation 1 – Un comité interministériel doit être créé au niveau national pour accompagner législation relative à la planification de l'utilisation des terres et le zonage exécutoire de l'utilisation des terres en vue de la protection des services écosystémiques.

Recommandation 2 : Les pays devraient, avec l'aide de leurs partenaires, financer les projets ayant pour objectif de restaurer les services écosystémiques dégradés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 11 et 14 des cibles d'Aichi, ainsi que du Challenge de Bonn visant à restaurer 150 millions d'hectares à l'horizon 2020.

2. Les aires protégées sont vitales pour la protection de la biodiversité, des services écosystémiques et de la santé humaine, y compris la sécurité alimentaire et la séquestration et le stockage du carbone (Au moins 70 % de la superficie totale des aires protégées en Afrique Centrale sont des aires protégées forestières). La gestion des aires protégées doit concilier la conservation environnementale et les besoins des communautés locales et prendre en compte leur rôle par rapport au changement climatique.

Recommandation 3 – Réviser les lois, revoir la teneur des amendes et faire de la formation des responsables une priorité en vue de l'amélioration des lois régissant l'utilisation des terres et la gestion des aires protégées ; veiller à ce que l'expertise biologique soit engagée pour suivre les changements intervenant au niveau de la biodiversité et des services écosystémiques sur le temps et mettre en œuvre des plans de gestion adaptative pour faire face aux incertitudes (ex., développement, changement climatique, ressources en eau) à long terme.

Recommandation 4 : Investir les fonds réservés au Climat et la REDD+ pour soutenir la gestion efficace des aires protégées et assurer la durabilité de la séquestration et le stockage du carbone.

3. Un développement harmonieux est tributaire des investissements dans l'enseignement supérieur. Les gouvernements doivent demander des investissements en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de projets de conservation et de développement afin d'assurer que les étudiants sont bien outillés avec les connaissances et les aptitudes nécessaires à des programmes réussis et durables et à l'amélioration des opportunités académiques, de formation et de recherche dans la région.

Recommandation 5 – Impliquer et soutenir les étudiants chercheurs, les stagiaires autant que possible dans le cadre de projets de conservation et de développement comme moyen

de créer des opportunités de collaboration professionnelle et de recherche afin de renforcer l'efficacité des projets ministériels.

Recommandation 5.1 – Soutenir la formation des principales autorités en charge des forêts et des ma faune et de la gestion des terres en mettant l'accent sur les services écosystémiques (notamment les services évolutifs).

Recommandation 5.2 – Soutenir le développement d'un réseau de l'enseignement supérieur qui relie les points de contact des universités dans tous les pays membres de COMIFAC avec les partenaires de consortiums académiques ; identifier des points de contact dans les universités et organismes nationaux et développer un site web central qui relie les partenaires par des médias sociaux.

4. La valorisation des services écosystémiques est essentielle pour la croissance économique, la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité forestière.

Recommandation 6 – Les États membres et les partenaires de la COMIFAC doivent développer des outils de valorisation économique des services écosystémiques (protocole de mesure, suivi et évaluation) qui intègrent la recherche en biodiversité et la formation sciences environnementales pour améliorer la capacité de valorisation – et créer une plateforme pour la mise en œuvre de ces services.

Élaborer des plans de gestion régionaux rattachés aux objectifs des services écologiques à mettre en œuvre dans la région.

Engagement continu de l'AC-PFBC

- 1) Continuer d'encourager de nouveaux projets de recherche et des collaborations professionnelles avec des universités, gouvernements et des ONG partout dans le Bassin du Congo à travers des programmes régionaux tels que la collaboration CBI, UMD/OSFAC, LAVAL/RIFFEAC, UW-Madison/Lwiro, et programme de Biodiversité Bioko.
- 2) Améliorer et étendre les relations avec le RIFFEAC et d'autres institutions d'enseignement supérieur dans le Bassin du Congo.
- 3) Continuer de rechercher des financements auprès de sources pour soutenir la conservation et la capacité de développement (y compris la formation) des leaders environnementaux actuels et futurs dans le Bassin du Congo.
- 4) S'appuyer sur les programmes ACCBFP actuels (multiple projets dans 5 pays du Bassin du Congo, y compris CABAlliance, LAVAL/RIFFEAC, UMD-OSFAC et CBI) pour promouvoir davantage le développement d'unités de recherche de terrain affiliées à travers le Bassin du Congo.

5) Formuler des promesses de soutien à la nouvelle équipe de la Facilitation du PFBC pour promouvoir l'enseignement supérieur et accroître les opportunités de renforcement des capacités à travers le Bassin du Congo.

Au titre des recommandations du Stream 2 : Session thématique - Stream 2: Conservation, Faune et viande de brousse – Thème central : « Conservation et utilisation durable de la faune » « Comment optimiser la complémentarité ? »

Thème 1 – Les aires protégées et les espèces protégées

1. Promouvoir et inciter la gestion efficace des aires protégées à travers l'introduction d'un mécanisme de certification indépendante des Aires Protégées
2. Assurer la présence d'habitats importants pour les espèces protégées hors des aires protégées en maintenant un espace forestier permanent
3. Développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les éléphants et les grands singes dans les 2 années qui viennent pour supprimer le braconnage, sécuriser les populations importantes et reconstituer les populations décimés

Thème 2: sécurité nationale et gestion des aires protégées : qui fait quoi ?

4. Dans le cas où la menace sur une aire protégée est aussi une question de sécurité nationale, il convient de mettre en place des plateformes de collaboration entre le Ministère de la Défense et le Ministère en charge de la gestion des Aires Protégées pour la mise en œuvre de modalités d'action conjointe sur le terrain.

Thème 3 : Concilier la protection de la faune et les politiques d'utilisation des terres

5. Au niveau des systèmes d'information de la COMIFAC et du PFBC développer des dispositifs destinés à : (1) analyser les contradictions présentes et futures de l'aménagement des territoires, et (2) appuyer les parties prenantes pour la résolution de ces conflits à toutes les échelles pertinentes ;

6. Rechercher activement une participation (1) du secteur privé et (2) des acteurs décentralisés dans les instances de négociation et de suivi des engagements du PFBC, de la COMIFAC (Plan de Convergence) et des Partenaires Techniques et Financiers (Programmes et Projets).

Thème 4: Nouvelles technologies/Outils de monitoring de la biodiversité (Cibles de conservation)

7. Formaliser l'utilisation de SMART dans les AP en mettant en place les bases des données standardisées et une structure nationale de coordination.

Thème 5 : Quand est ce que la chasse devient braconnage

8. Élaborer ou réviser les lois sur la gestion des forêts en s'assurant que ces lois intègrent les règles coutumières pour que les communautés se les approprient et renforcer leurs capacités de bonne gestion.

Thème 6 : En ce qui concerne l'économie : Est-il possible de formaliser la commerce de la viande de brousse ?

9. Mettre sur pied des projets pilotes dans un certain nombre de villages représentatifs dans chaque pays d'Afrique centrale pour tester un système de gestion et de commercialisation à l'échelle locale des espèces non protégées.
10. Mettre sur pied un cadre favorisant la production à grande échelle de protéine alternative d'origine animale pouvant ravitailler les capitales provinciales et les zones semi urbaines à des prix compétitifs.

THÈME 7 Viande de brousse et nutrition

11. Réaliser des campagnes de marketing social afin de réduire la demande urbaine et contrôler strictement les flux de gibier des zones rurales vers les villes

Au titre des recommandations du Stream 3 - Session thématique 3 : « Application des lois forestières et bonne gouvernance dans un contexte de superposition des usages »

Grandes conclusions du Stream 3

1. La gouvernance est aujourd'hui au cœur des enjeux de développement, et l'appréciation positive du niveau de gouvernance d'un pays est un élément important pour tous les acteurs.

Il existe plusieurs définitions de la gouvernance, mais on y trouve toujours les éléments suivants : processus d'échange et de concertation entre les parties prenantes, donnant des règles du jeu claires, connues par tous, et effectivement appliquées.

Les recommandations du groupe sont :

- Appliquer davantage principe de redevabilité (ou "reddition des comptes" / accountability en anglais) de tous les acteurs, principe considéré comme un élément essentiel de la gouvernance. Ceci s'applique notamment aux États pour la délivrance des documents attestant de la légalité.
- Intégrer davantage les acteurs clé que sont les parlementaires et les autorités locales dans les processus d'amélioration de la gouvernance.

2. La corruption est un frein particulièrement important à l'amélioration de la gouvernance, elle doit être combattue à tous les niveaux. Pas seulement en sanctionnant, mais aussi en rendant les acteurs moins vulnérables à la corruption.

Les recommandations du groupe sont :

- Promouvoir une culture de l'intégrité, et combattre l'attitude de tolérance à la corruption largement observée.
- Développer une masse critique d'acteurs de changement, valoriser et protéger les acteurs fermement engagés dans la lutte contre la corruption.

3. La compétition pour l'usage des terres est de plus en plus forte dans le bassin du Congo. Les besoins d'espaces pour assurer le développement d'activités minières et agro-industrielles dans les pays de la sous-région doivent être pris en considération. Mais plusieurs cas de conversions illégales des terres forestières ont été observés dans la région.

Les recommandations du groupe sont :

- Développer dans chaque pays un schéma global de l'affectation des terres, approprié à haut niveau, et sur lequel l'ensemble des secteurs s'alignent.
- Tenir compte, lors de l'élaboration de ce schéma, des besoins des populations vulnérables.
- Renforcer le cadre légal concernant les changements d'usage des terres.
- Produire un guide concernant les outils déjà disponibles dans ce domaine.

4. Avec 5 des 15 pays dans le monde impliqués dans l'APV, Le Bassin du Congo constitue un pool riche d'expérience sur les APV (Accords de Partenariat Volontaires). La négociation a ouvert un

espace de dialogue inédit, et la mise en œuvre de ces accords a aidé à mieux cerner les efforts de réforme à fournir pour améliorer la gouvernance du secteur. Bien que les résultats escomptés, notamment en matière d'émission de licences FLEGT, soient en deçà des attentes, les APV contribuent à renforcer la mise en œuvre des politiques forestières nationales.

Les recommandations du groupe sont :

- Mieux intégrer les coûts de la participation des parties prenantes, dans une approche territoriale plus décentralisée, et intégrant le devoir de redevabilité à tous les niveaux.
- Intégrer davantage le secteur privé, tant dans les phases de négociation que de mise en œuvre.

5. Le contexte de l'exploitation forestière et du commerce du bois dans le bassin du Congo a très fortement évolué ces dix dernières années, avec un changement important de la demande, des flux au niveau mondial, de la structure des entreprises présentes et de l'origine de leurs capitaux, des exigences des pays exportateurs en matière de transformation sur place, et du cadre réglementaire de certains pays importateurs (cf. RBUE, Lacey Act,...). L'intérêt pour le marché des pays de l'Union Européenne est de plus en plus limité.

Les recommandations du groupe sont :

- D'appuyer la promotion et la valorisation des bois tropicaux légaux dans les pays importateurs.
- Que les États de la sous-région soient plus attentifs à la conformité des entreprises à la légalité, notamment de certaines sociétés asiatiques.
- De mieux analyser les options nationales d'intégration des petits opérateurs privés à la légalité, et d'échanger les réflexions au niveau régional, afin de permettre au consommateur d'accéder à du bois local légal.

6. Dans les années 2000, les approches de certification forestière volontaire ont eu un certain succès auprès des grandes sociétés du secteur, et un impact important sur leur façon d'opérer. Mais la tendance à l'augmentation des surfaces certifiées stagne aujourd'hui, et une nouvelle dynamique doit être trouvée.

Les recommandations du groupe sont :

- De mieux évaluer les rapports coûts / bénéfices de la certification forestière, en intégrant les gains pour les communautés riveraines et les États. Une meilleure connaissance de ces éléments, et une meilleure reconnaissance des avantages induits par les parties prenantes est le préalable à une relance de la dynamique de la certification.

Au titre des recommandations du Stream 4 - Session thématique 4 : " Climat et REDD+: En route pour Paris: Opportunité et défis pour l'Afrique centrale"

Quelques messages à passer aux Ministres et Partenaires

- 1) Les pays de la COMIFAC se félicitent des avancées du processus REDD+, notamment avec la prise en compte des avantages non liés au carbone, la synergie entre adaptation et atténuation.

Ils observent que les financements actuels pour les phases 1 & 2 de la REDD+ sont encore faibles et sollicitent des financements additionnels, pour finaliser ces deux phases.

Par ailleurs, ils souhaitent continuer à recevoir des appuis scientifiques et technologiques compatibles avec les avancées dans le cadre des négociations.

- 2) Les pays de la COMIFAC reconnaissent la nécessité et l'urgence de communiquer leurs CPDN et s'y emploient de manière inclusive, participative et équitable. En effet, les exemples de CPDN/INDC déjà communiqués par d'autres pays ont montré l'anticipation de la préoccupation du climat au niveau national.

Les pays reconnaissent ainsi la nécessité de s'engager dans la réflexion sur le développement des plans climats. Par conséquent, ils sont conscients de leurs limites pour élaborer leurs CPDN et souhaitent continuer à travailler de manière concertée dans la préparation de leurs CPDN et Plan climat, avec la participation de toutes les parties prenantes dont les Populations Autochtones, les femmes et les jeunes.

- 3) Les Pays manifestent un besoin accru en ressources financières et humaines pour une participation efficace et efficiente aux futures échéances de négociation, ils lancent un appel aux Gouvernements d'augmenter en qualité et en quantité leurs différentes délégations, en mettant à profit l'expertise de la société civile dans les délégations officielles. Ils interpellent également les différents partenaires d'accompagner les Etats et la sous-région dans cette tâche.

Au titre des recommandations du Stream 5 - Session thématique 5 : « Économies vertes et création des conditions favorables à la croissance »

Recommandations

1. **Insister sur l'inclusion de tous les intervenants** – gouvernements, ONG, secteur privé et communautés locales — sur tout dialogue sur l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles et la gestion de la conservation de la biodiversité, **ainsi que les acteurs dans des secteurs thématiques** tels que l'agriculture, la conservation, la foresterie, la conservation de la faune, ainsi que le développement, la finance, les transports et tout décideur socio-économique. **Lorsqu'il faut examiner une question économique, les experts de l'environnement devraient être consultés, et les politiques environnementales devraient intégrer les considérations économiques.** Il faut veiller à ce que tous les secteurs soient présents pour cette conservation multidisciplinaire.
2. **Mettre en œuvre des politiques pour améliorer le climat des affaires** (reformulation des visas, des douanes et expédition, technologie d'accès à l'information, capacités linguistiques) **et**

attirer ainsi les investisseurs pour stimuler la croissance économique et le développement. Des exemples pourraient inclure la rationalisation des processus de délivrance des visas et l'amélioration des processus réglementaires, la réduction des taxes relatives aux pratiques durables et écologiques, ou l'octroi de mesures incitatives au secteur privé afin qu'il prenne des mesures pour engager les communautés locales et des politiques respectueuses de l'environnement. **Ces politiques doivent non seulement être élaborées, mais aussi appliquées.**

Au titre des recommandations du Stream 6 - Session thématique 6 sur le financement durable

- 1) Recommande que la COMIFAC analyse les mécanismes de financement durables existants et proposés en faveur des forêts, y compris leur pertinence, leur efficacité et leurs synergies ;
- 2) Il est en outre recommandé que la COMIFAC, sur la base de cette analyse, examine si un nouveau mécanisme de financement en faveur des forêts dans la sous-région serait nécessaire, et si oui, quelle forme pourrait-elle revêtir, un fonds de fiducie pour la conservation, par exemple.
- 3) Recommande que la COMIFAC envisage des moyens de mobiliser des investissements supplémentaires du secteur privé au profit des forêts, par exemple, à travers la Désignation d'un Fonds de Compensation pour la Protection des Forêts ;
- 4) Recommande que la COMIFAC explore les moyens d'accroître la capacité fiduciaire et institutionnelle et la gouvernance des institutions locales, nationales et régionales dans la sous-région afin d'améliorer leur capacité à accéder au financement pour les forêts
- 5) Recommande que les Gouvernements membres de la COMIFAC envisage une démonstration concrète de leur volonté politique en réinvestissant une partie de leur capital naturel dans le développement et en renforçant l'institution nationale et régionale.

Au titre des recommandations de la session sur la continuité dans l'engagement des partenaires du PFBC en faveur du Bassin du Congo

Modéré par Philippe Mayaux de la Commission européenne et présidé par Son Excellence Monsieur Ngole Ngwese Philip, Ministre des Forêts et de la Faune, en présence de son Excellence Monsieur Nelson MESSONE, Ministre des Eaux et Forêts du Gabon et Son Excellence Henri Djombo, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable du Congo. Quelques points saillants de cette session au titre de recommandations à la prochaine Facilitation du PFBC:

-Dresser un tableau (inventaires) des engagements des partenaires techniques et financier du PFBC qui faciliterait le suivi des effets et des impacts des interventions ;

-Renforcer les synergies et la mutualisation des efforts dans le cadre d'une meilleure coordination des interventions des partenaires techniques et financier ;

-Promouvoir l'alignement au Plan de Convergence de la COMIFAC par les partenaires du PFBC

-Tenir des réunions spéciales COMIFAC-PFBC (Partenaire financiers) pour identifier les actions communes.

*Les remerciements de l'équipe de la Facilitation des États-Unis du PFBC à tous les participants, les présentateurs, les facilitateurs des sessions/ streams. Grâce à leur appui, leur collaboration, leur disponibilité, leur participation active et proactive, leur efficacité dans les contributions très appréciées qui ont permis d'une part d'aboutir aux conclusions autour de la thématique centrale de la 15^{ième} RdP du PFBC: « **Écosystèmes du Bassin du Congo : capital naturel, producteur de valeur économique et moteur de croissance verte pour le bien être de ses populations** » et d'autre part d'impulser une nouvelle dynamique à la COMIFAC, la Facilitation et au PFBC.*

Les remerciements sont été adressés spécifiquement aux Leaders des streams et aux modérateurs des sessions de la 15^{ième} Réunion des Partenaires du PFBC qui ont activement contribué à production du présent communiqué final de la réunion à savoir : Kevin Njabo (UCLA); Jef Dupain (AWF); Robert Nasi (CIFOR); François Busson UE-Direction Générale pour le Développement et la Coopération ; Alain Penelon, EFI; Richard Paton et Jason Ko, USFS; Ameliah Croft, Département d'État; Clotilde Ngomba, AfDB –CBFP, Philippe Mayaux, UE-Direction Générale pour le Développement et la Coopération et au Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun.

Les vifs remerciements à l'équipe logistique d'appui à l'organisation de la 15^{ième} Réunion des Partenaires du PFBC, l'appui technique de l'UICN sous le Leadership du Dr Kenneth Angu angu.

Fait à Yaoundé, le 19 juin 2015

Les Participants